RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 09/07/2024 Recu en préfecture le 09/07/2024

Publièle RTEMENT DU DOUB

ID: 025-212505788-20240704-D_2024_55-DE



Extrait du Registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du Jeudi 4 juillet 2024

Conseillers municipaux en exercice : 28

Le Conseil municipal, convoqué le 27 juin 2024, s'est réuni à la salle d'Honneur de l'Hôtel de Ville - 1 Rue de l'Hôtel de Ville -25800 Valdahon, sous la présidence de Mme Sylvie LE HIR.

La séance est ouverte à 20h05 et levée à 21h00.

Etaient présents: Mme Sylvie LE HIR, M. Pierre BENOIT, Mme Rachel LORIN CART-GRANDJEAN, M. Morgan PERRIN, Mme Dominique GUILLEUX, Mme Gaëlle JOBERT, M. Bernard LAPOIRE, Mme Christiane KONIG, M. Michel PARRENIN. M. Didier MOULIN, M. Florent MANZONI, Mme Marie-Hélène BALLÉE, Mme Martine COLLETTE, Mme Colette LOMBARD, Mme Agnès MARGUET, M. Bernard ANDREZ, Mme Henriette PROST-TOURNIER, M. Dominique ROUX, M. Guy BRUCHON.

Etaient absents: M. Salih KURT, M. Stéphane LESCURE, M. Bruno DIRAND, Mme Morgane OUDOT, Mme Josiane CHAUVIN, M. Noël PERROT, M. Éric GIRAUD, M. Didier DUMONT, Mme Patricia LIME VIEILLE.

Secrétaire de séance : M. Bernard LAPOIRE

Procurations de vote :

Mandant/Mandataire: S. LESCURE/P. BENOIT; B. DIRAND/D. GUILLEUX; N. PERROT/C. LOMBARD; E. GIRAUD/M. COLLETTE; D. DUMONT/R. LORIN CART-GRANDJEAN.

Avenant au bail location de la caserne de gendarmerie B12-Grande rue

Aux termes d'un acte administratif en date du 16/04/2024, la commune de Valdahon a donné à bail à l'État (Direction Générale de la Gendarmerie Nationale) représenté par le Directeur Départemental des Finances publiques du Doubs des locaux à usage de caserne de gendarmerie sis 26 Grande rue à Valdahon.

Ce bail, d'une durée de 9 ans, à compter du 1er janvier 2024, a été consenti moyennant un loyer annuel initial de 60 000 €.

La caserne a fait l'objet de travaux d'amélioration de catégorie B12 (sécurisation, rénovation toiture et fenêtres). Aussi, il y a lieu par passation d'un avenant, de constater la majoration de loyer consécutive aux travaux.

Déterminée sur la base d'un taux de 6 % appliqué au montant des travaux d'amélioration, la somme du surloyer s'élève à 1903€ par an durant 17 ans à compter du 01 janvier 2024 jusqu'au 31/12/2041.

Au vu de ce qui précède et après avoir délibéré, le Conseil municipal :

- Approuve les termes de l'avenant au bail du 16/04/2024
- Autorise Madame le Maire ou son représentant à signer tous les documents afférents

Rapport adopté à l'unanimité :

Pour: 24 Contre:0 Abstention: 0

Publié sur le site de la ville de Valdahon le : 09/07/2024

Pour extrait conforme

Le Maire,

Sylvie LE HIS